

AIDE - MEMOIRE

des conditions d'admission détaillées au poste vacant

d'artisan dont l'affectation aura lieu auprès des Travaux Municipaux - Administration de l'Architecte, Service Technique Bâtiment - Maintenance chauffage/sanitaire (m/f)

L'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette se propose de recruter un artisan à plein temps pour les besoins de l'Administration de l'Architecte, service technique bâtiment - maintenance chauffage/sanitaire.

Conditions d'admissibilité :

- Les postulants doivent remplir les conditions telles que déterminées par la loi du 18 décembre 2009 concernant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise ;
- Ils doivent faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.
- Ils doivent être détenteurs du DAP (anc. CATP) d'installateur chauffage-sanitaire.
- Ils doivent être titulaires du permis de conduire de la classe B.

Le champ d'activité et les tâches du nouveau titulaire sont entre autres définis comme suit :

- Gérer et exécuter les fiches de travail
- Donner du feedback relatif aux fiches de travail à son supérieur hiérarchique
- Entretien préventif des installations d'après le plan de travail établi
- Relever les installations techniques et s'assurer que la documentation technique est accessible sur place
- Entretien préventif des fontaines d'après le plan de travail établi
- Actualisation des plans existants après toute modification de l'installation et information à transmettre au supérieur hiérarchique
- Demandes d'offre pour les pièces détachées en rapport avec l'entretien des installations
- Responsabilité au niveau des pièces détachées pour l'entretien

Pièces à joindre à la candidature :

1. Lettre de motivation
2. Curriculum vitae détaillé (périodes exactes des occupations professionnelles antérieures)
3. Copies des certificats et diplômes d'études
4. Copie de la carte d'identité ou du passeport
5. Extrait récent du casier judiciaire (bulletin No 3)

Les candidatures munies des pièces à l'appui demandées sont à adresser au collège échevinal, b.p. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour le **21 juillet 2019 au plus tard**.

Les demandes incomplètes ne peuvent pas être prises en considération.

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Être détenteur d'un CATP ou d'un DAP d'installateur chauffage-sanitaire
- Maîtriser les régulations d'installation de chauffage/sanitaire
- Détenteur d'un permis catégorie « B »
- Maîtriser les langues luxembourgeoise, française et allemande
- Maîtriser les outils informatiques
- Être dynamique, autonome et rigoureux
- Esprit d'équipe
- Avoir un sens développé des responsabilités et du travail soigné
- Des connaissances en groupe de ventilation seraient un avantage

Expérience professionnelle :

Minimum 5 ans d'expérience dans le domaine des installations chauffage/sanitaire.

Modalités de recrutement :

Le recrutement se fait sur base des dossiers de candidatures, d'entretiens et le cas échéant suivant d'autres démarches à définir.

Le nouveau titulaire sera engagé moyennant un contrat de travail à durée indéterminée sous le régime du salarié. La période d'essai est fixée selon les dispositions légales en vigueur.

Examen médical d'embauche :

Le nouveau titulaire devra se soumettre, avant d'entrer en fonction, à un examen médical d'embauche auprès du médecin du travail compétent. (Application des dispositions de l'article L-326-1 du code de travail).

Les modalités pratiques de l'examen médical leur seront communiquées en temps utile.

Conditions de rémunération :

La rémunération du nouveau titulaire en application de l'article 91 de la convention collective des ouvriers des communes du Sud : Carrière de l'artisan H3 (149 à 281 points indiciaires).

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions légales afférentes.

L'administration communale soutient l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Lors de la désignation du nouveau titulaire il est tenu compte du plan à l'égalité des chances.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2019.

Le collège échevinal.